



FNC

Flash Info

n°127 – 16 juin 2010 (1/2)

EQUARRISSAGE EQUIN : LA FNC ALERTE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

10 mois après la libéralisation du Service Public de l'Equarrissage, les chiffres établis par FranceAgriMer montrent une baisse sensible du nombre de chevaux équarris. La crainte affichée par la FNC au moment de la libéralisation de l'équarrissage, de voir se multiplier les enfouissements de cadavres d'équidés semble se concrétiser. La FNC ne cautionne évidemment pas ces pratiques illégales. Cependant, en pleine crise économique, les éleveurs d'équidés déjà très fragilisés, n'ont pas les moyens de supporter cette nouvelle charge.

Ainsi, alors que les revenus des ateliers d'élevage spécialisés sont proches de zéro, dans certains départements et malgré la mise en place de l'ATM Equidés-Angee, certains agriculteurs ont dû récemment payer aux équarrisseurs, plus de 400€ pour faire enlever un cheval de sang, plus de 600€ pour une jument de trait, et plus 120€ pour un poulain mort-né !

C'est pour dénoncer ces dérives que la FNC, après avoir publié un communiqué de presse, a alerté le Ministre de l'Agriculture dans un courrier daté du 1^{er} juin 2010.

Au-delà du constat, la FNC a souhaité rappeler au Ministre de l'Agriculture, qu'à l'heure des Etats Généraux du Sanitaire, cette situation est tout simplement insoutenable et que les éleveurs comptaient sur lui pour intervenir au plus vite.

D'abord, en incitant les équarrisseurs à tenir compte des tarifs négociés par la FNC dans le cadre de l'appel d'offre multi-espèces. Ensuite, en apportant de

réelles solutions afin d'éviter toute crise sanitaire, par notamment :

- Une **réelle mutualisation**, avec le soutien des collectivités territoriales ;
- Un **plafonnement des cotisations annuelles** ;
- Une **différence de prix** pour les équidés volontairement exclus de la consommation humaine ;
- Une **simplification de l'accès à l'ATM**, avec l'appui de l'IFCE et des EDE.

La FNC reste donc très mobilisée sur le sujet, est à l'écoute des FDSEA et Associations qui doivent faire face à des tarifs particulièrement élevés des sociétés d'équarrissage locales.

TRANSPORT DES EQUIDES : LA DGAL CONSULTE LA FILIERE

La Commission Européenne va lancer en 2010 et 2011, deux expertises sur le dossier du transport des animaux.

La première, menée par l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) permettra de mesurer les avancées scientifiques en matière de protection animale au cours du transport. Cette étude devrait paraître en 2011.

La seconde étude, attendue pour la fin 2010, réalisée par la Commission Européenne, aura pour objectif d'étudier une éventuelle modification du Règlement Transport.

Chaque état membre, et donc la DGAL pour la France, doit faire à la Commission Européenne, un état des lieux de l'application du texte sur son territoire. La DGAL se dit prête à recevoir les contributions des acteurs de la filière.



Flash Info

n°127 – 16 juin 2010 (2/2)

La FNC et Interbev Equins transmettront leurs remarques et les points du Règlement à modifier. Pour les étayer nous comptons sur vous pour nous faire remonter au plus vite toutes les difficultés rencontrées par vos adhérents (fncheval@fnsea.fr).

BOUTON AURICULAIRE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE GENERALISEE

Comme vous le savez, la FNC pilote depuis 3 ans, le groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité d'une identification des chevaux de trait, destinés à la viande, à l'aide de boutons auriculaires posés par l'éleveur.

Au terme de ces 3 années d'expérimentation et compte tenu des résultats satisfaisants, le Comité de Pilotage, réunit le 31 mai 2010 a acté la fin de l'expérimentation et la **généralisation du dispositif**. Ainsi, dès 2011, et sous réserve de la modification des textes réglementaires, tout éleveur de chevaux de trait, destinés à une filière courte (viande) pourra décider de boucler lui-même ses poulains.

Il apposera alors dans chaque oreille, une boucle, en forme de bouton. Dans celle de droite, figurera un transpondeur électronique. Le relevé de signalement, pour ces chevaux bouclés, sera supprimé.

A noter que le principe de la **réversibilité, qui permet à l'éleveur de faire du poulain bouclé un cheval de loisir, et donc de le déboucler pour ensuite l'identifier selon la procédure classique, restera possible.**

Nous reviendrons plus en détail sur les procédures dans le courant de l'année 2010.

La FNC se félicite de la généralisation de cette procédure d'identification des chevaux de trait destinés à la viande. Un tel système devra en effet permettre de réduire, d'une part les délais d'identification et d'autre part, les coûts.

LOI DE MODERNISATION AGRICOLE : LA FNSEA RESTE VIGILANTE

La Loi de Modernisation Agricole de la Pêche (LMAP), en projet depuis plusieurs mois, entre dans la dernière ligne droite. Débattu et adopté ces derniers jours par le Sénat, le texte est désormais dans les mains des députés. L'Assemblée Nationale examinera le texte en séance publique entre le 30 juin et le 2 juillet. Le vote de la loi devrait se dérouler le mardi 6 juillet.

La FNSEA, très présente sur ce dossier, a proposé de nombreux amendements, d'abord au Sénat puis à l'Assemblée Nationale.

A NOTER : PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE LA FNC LE 30 JUIN 2010

L'Assemblée générale 2009 de la FNC se déroulera le mercredi 30 juin 2010, dans les locaux de la FNSEA. Nous vous attendons nombreux pour débattre ensemble des enjeux et des conditions de réussite de la **professionnalisation**.